REGLEMENT PARTICULIER
SUPERCROSS INDOOR DE LYON / CHAMPIONNAT DE FRANCE - SX TOUR

Vendredi 22 & Samedi 23 novembre 2013
Palais des Sports de LYON

ARTICLE 1 / DEFINITION

Ivanor organise, sous l'égide sportive du Moto Club de LYON et du RHONE de la Ligue Rhone Alpes - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les vendredi 22 et samedi 23 novembre 2013, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2 et SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).
Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif FFM, aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 / CIRCUIT

Le circuit temporaire du Palais des Sports de Lyon présente une piste d'une longueur de 330 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur en possession d'une licence NCA, ~~####~~ Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et étant âgé au moins de **15 ans.**
Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France - SX Tour).Il devra alors inscrire son épreuve en Zone Euro, et les pilotes devront posséder une licence délivrée par leur FMN correspondante.

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

15 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2,
20 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, accompagnée du droit d'engagement de **50 €** au Secrétariat Motocross de la FFM.

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 AV Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :
- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (01 49 23 77 00) ou le secrétariat du Palais des Sports le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : vendredi 22 novembre 2013 de 8 h à 12 h
  Palais des Sports de Lyon :

  Reconnaissance de la piste : Vendredi : de 10h. à 12h30
  Samedi : de 14h à 15h.

Essais fermés au public

- Essais vendredi 22 novembre 2013 de 14 h à 17 h :
- Essais SX2, SX1 et Freestyle

- Essais samedi 23 novembre 2013 de :15 h à 17 h .
  Essais SX2, SX1 et Freestyle

- **Soirées des vendredi 22 et samedi 23 novembre 2013 :**
-

19 H	Ouverture des portes au public
20 H 15	Présentation des pilotes
20 H 45	SX2 - Manche 1
	SX1 - Demi-Finale 1
	SX1 - Demi-Finale 2
22 H 05	Freestyle Show
22 *H* 25	***Entracte***
22 H 40	Repêchage SX1
22 H 50	SX2 - Manche 2 + Podium
23 H 10	Freestyle Show
23 H 30	Finale SX1 + Podium
23 H 45	Finale Freestyle

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h. à 12h30
samedi de 14h. à 14h30

ARTICLE 8 / OFFICIELS

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Délégué : Monsieur Vincent Dussollier
Directeur de Course : Monsieur Remi Rical
Arbitre : Monsieur Alain Lepetit
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (18)

ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.
Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus
Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

Accés et Circulation :
Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte du Palais des Sports.
L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

ARTICLE 10 / LISTE DES PRIX

EPREUVE INDOOR Base 1 Journée (Base Capacité 15 pilotes SX2 + 20 pilotes SX1)						
			Général 2 manches		**Finale**	**5 Non Qualifiés**
			SX2		**SX1**	**SX1**
1			400€		2 500€	
2			300€		2 000€	
3			200€		1 200€	
4			150€		800€	
5			150€		700€	
6			120€		600€	
7			120€		550€	
8			120€		500€	
9			120€		450€	
10			120€		400€	
11			100€		350€	
12			100€		300€	
13			100€		300€	

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

14			100€		300€	
15			100€		300€	
						150€ (X5)

Visa LMR

15/10/2013

Visa FFM

n° 13/1013

le 30/10/2013

PISTE DE SUPERCROSS ET FREESTYLE AU PALAIS DES SPORTS DE LYON
SX TOUR CHAMPIONNAT DE FRANCE 2013

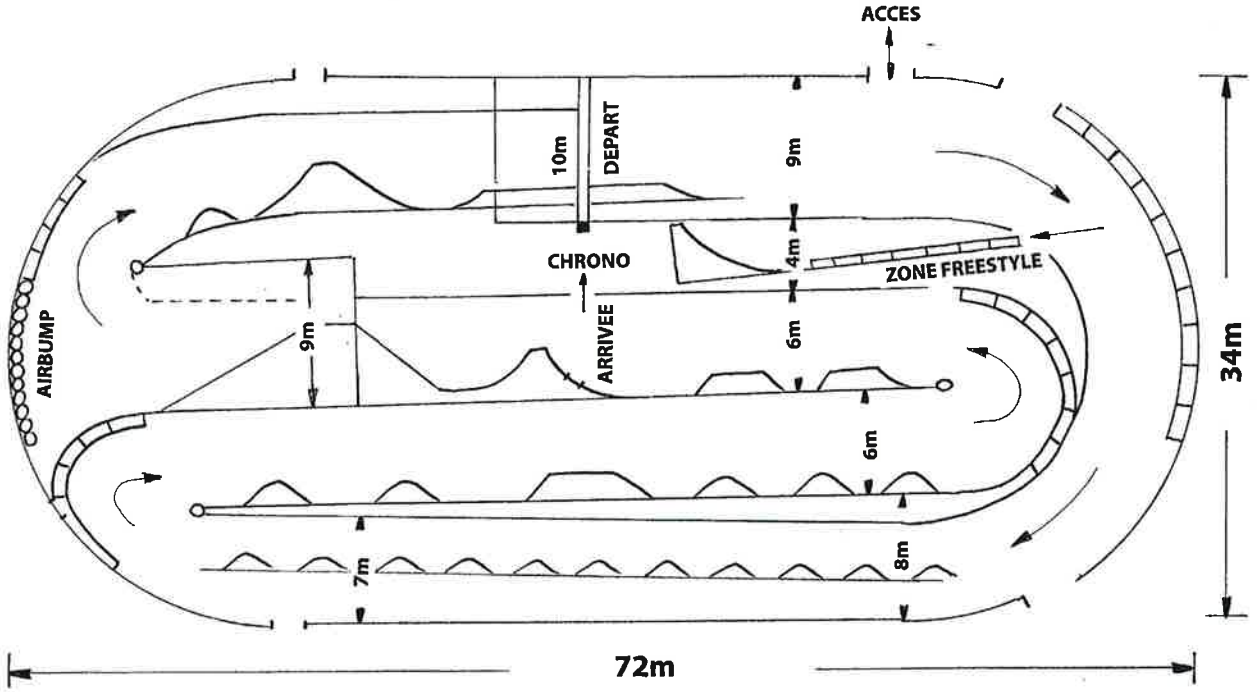

Longueur de la piste = 320m

Balisage / Protection : Airprotek

1cm = 3m

DESIGN JLFO

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00